



21 octobre 2014

(14-6061)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	<b>Membre notifiant:</b> <u>ÉMIRATS ARABES UNIS</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology - ESMA</i> (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats)  <b>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</b> <i>Emirates Authority for Standardization and Metrology - ESMA</i> (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats) P.O. Box 2166 Abou Dhabi Émirats arabes unis Téléphone: (+971) 2 403 2613 Fax: (+971) 2 671 0999 Courrier électronique: <a href="mailto:esma@esma.ae">esma@esma.ae</a> Site Web: <a href="http://www.esma.ae/">http://www.esma.ae/</a>
3.	<b>Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [ ], 5.7.1 [ ], autres:</b>
4.	<b>Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Véhicules routiers en général (ICS 43.020)
5.	<b>Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié:</b> <i>Updating the UAE Technical Regulation "Motor vehicles - General requirements"</i> (Actualisation du règlement technique des Émirats arabes unis "Véhicules automobiles - Exigences générales"), 55 pages, en anglais
6.	<b>Teneur:</b> Projet d'actualisation du règlement technique des Émirats arabes unis établissant les exigences générales applicables aux véhicules automobiles et destiné à assurer un haut niveau de sécurité, de protection de l'environnement, d'efficacité énergétique et de protection contre le vol.
7.	<b>Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant:</b> Protection de l'environnement; prescriptions en matière de qualité
8.	<b>Document pertinents:</b> Norme des Émirats arabes unis GSO 42:2003
9.	<b>Date projetée pour l'adoption:</b> - <b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> -

**10. Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours à partir de la notification

**11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:**

*Emirates Authority for Standardization and Metrology - ESMA (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats)*

*UAE TBT Enquiry Point (Point d'information OTC des ÉAU)*

Téléphone: (+971) 2 403 2657

Fax: (+971) 2 671 5999

Courrier électronique: [uaetbt@esma.gov.ae](mailto:uaetbt@esma.gov.ae)

Site Web: <http://www.esma.gov.ae/>

[http://members.wto.org/crnattachments/2014/tbt/ARE/14\\_4732\\_00\\_e.pdf](http://members.wto.org/crnattachments/2014/tbt/ARE/14_4732_00_e.pdf)